

# VIATRAJECTOIRE SANITAIRE - RELANCE AUTOMATIQUE DES DOSSIERS NON FINALISES

---





## Table des matières

1. LA RELANCE AUTOMATIQUE.....	4
2. GESTION DE L’HISTORIQUE .....	5
3. RAPPEL DU PROCESSUS STANDARD DE VIATRAJECTOIRE .....	6
CONTACT .....	7

## 1. LA RELANCE AUTOMATIQUE

ViaTrajectoire évolue et prévoit **un système de relance automatique pour les dossiers non finalisés** du module sanitaire de la prochaine version 8.0 prévue le **30 janvier 2023**.

Après cette mise en production, et à l'instar des relances automatiques du module Grand Age, le système de relance automatique sanitaire s'exécutera tous les jours et permettra :

- De relancer tous les dossiers non confirmés dont la date d'admission souhaitée, si elle est renseignée, ou la date de dernière modification est dépassée **depuis plus de 2 mois**. Cette relance par mail concernera uniquement les prescripteurs ayant activé les notifications mails.

DEMANDE DE MISE À JOUR DU DOSSIER
✕

Mise à jour de la demande : la demande date de plus de 2 mois. Si celle-ci doit être maintenue, veuillez actualiser les données. Sans action de votre part, la demande sera automatiquement annulée le J+1mois.

Maintenir et actualiser le dossier
Annuler le dossier
Me le redemander plus tard

🔄 Vous avez été relancé pour cette demande. Si vous ne la confirmez pas, les propositions d'accord ne seront plus valables. Si la demande n'est plus en cours, vous devez annuler le dossier.

- D'annuler les dossiers relancés et restés inactifs encore 1 mois. Les demandes actives associées seront annulées (Motif : Annulation automatique ViaTrajectoire) puis archivées 15 jours après annulation. Il sera possible de réactiver le dossier pendant ce laps de temps.

Le dossier a été annulé le 29/12/2022. Pour modifier ce dossier, il faudra le réactiver à l'aide du bouton « Réactiver Dossier ».

## 2. GESTION DE L'HISTORIQUE

Le jour de la mise en production, ViaTrajectoire va procéder à l'annulation automatique de tous les dossiers non confirmés et sans attestation d'arrivée dont la date d'admission souhaitée si elle est renseignée ou la date de dernière modification est dépassée **depuis plus de 6 mois.**

Nous vous invitons à procéder à la mise à jour de vos tableaux de bords. Sans réactivation de votre part des dossiers annulés, ceux-ci seront archivés le 15 février 2023.

 Tout dossier « non confirmé » par le prescripteur et sans « attestation d'arrivée » du receveur ne sont ni finalisés, et ni comptabilisés dans les statistiques.

### Actions côté prescripteur :

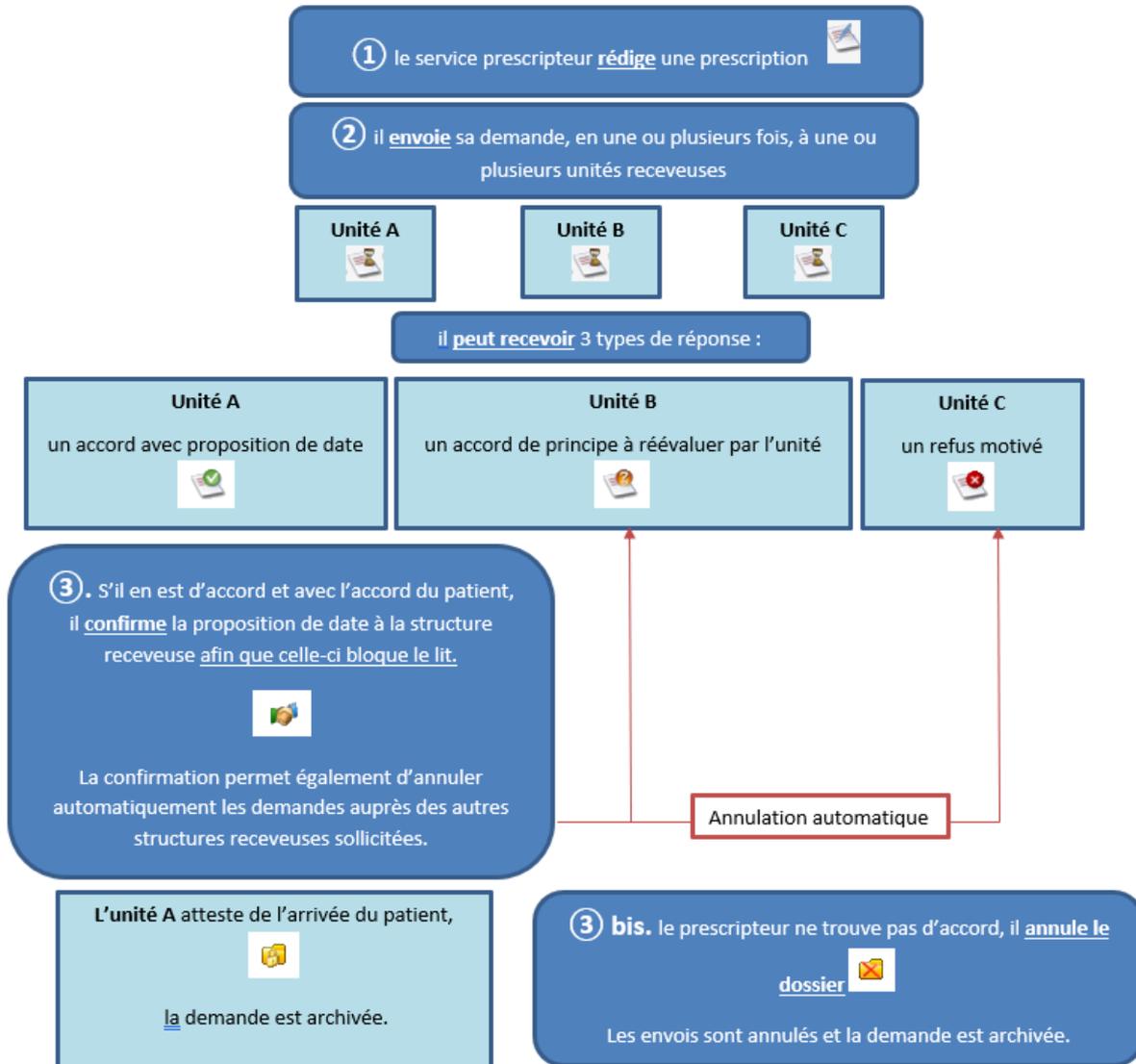
- Confirmer les accords des patients admis (statut à ajouter)
- Valider tous les volets en cas de modification de dossier
- Annuler les dossiers obsolètes

### Actions côté receveur :

- Attester l'arrivée du patient
- Modifier les accords de principe sans date dans un délai de 7 jours (hors demande anticipée) soit en refus ou soit en accord avec date

Nous invitons chaque référent ViaTrajectoire à informer l'ensemble des utilisateurs de sa structure de cette évolution et des actions à mettre en place.

### 3. RAPPEL DU PROCESSUS STANDARD DE VIATRAJECTOIRE



## CONTACT



Pour toute question d'ordre technique, l'assistance technique régionale ViaTrajectoire se tient à votre disposition.

### **Pour les modules Grand-âge et Handicap**

par e-mail : [contact@viatrajectoire-pdl.fr](mailto:contact@viatrajectoire-pdl.fr)

par téléphone : 02 40 69 10 79

### **Pour le module Sanitaire**

par e-mail : [viatrajectoire@esante-paysdelaloire.fr](mailto:viatrajectoire@esante-paysdelaloire.fr)

[Notre page régionale ViaTrajectoire.](#)